

AVIS A LA POPULATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Morlon sont convoqués en assemblée communale extraordinaire :

**LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 A 20h00
A LA SALLE DE L'ECOLE**

Tractanda

1. Procès-verbal du 14 mai 2012 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 42; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. Approbation de la clé de répartition des frais des associations intercommunales de district, acceptée par l'assemblée des délégués du 4 juillet 2012, ainsi que celle de Mobul.
 - 2.1 ARG (Association Régionale de la Gruyère)
 - 2.2 RSSG (Réseau Santé Social de la Gruyère)
 - 2.3 Association du CO
 - 2.4 Mobul
3. Divers

Morlon, le 18 septembre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL